

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 79/2022

**Objet : Subvention à la
Maison des Adolescents
13 Nord**

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le 22/07/2022

ID : 013-200035087-20220623-79_2022-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 23 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 23 juin 2022, à dix-huit heures trente,
le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE
AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au
nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de
Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 17 juin 2022.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : Éric CHAUVET, JARILLO Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie.

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de PLAN ORGON : COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*),
BIANCONE Edith (*absente ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc*).

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane (*absente ayant donné pouvoir à ONTIVEROS Christian*),

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel (*absent ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric*), PONCHON Solange (*absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*), SEISSON Jean-Pierre (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*).

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette (*absente ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*).

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis (*absent ayant donné pouvoir à VALLET Jocelyne*).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre, (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à ALIZARD Dominique*).

EXCUSÉS :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : TROUSSEL Marc, DELABRE Éric.

Pour la Commune de ORGON : YTIER CLARETON Angélique.

Secrétaire de séance : M. ROBERT Daniel

Mme la Vice-Présidente déléguée à la Politique de la ville et à l'Action Sociale expose que, par délibération en date du 18 novembre 2021, le Conseil Communautaire s'est prononcé pour l'attribution d'une subvention de 43 500 € pour la Maison des Adolescents 13 Nord (MDA13 Nord).

Pour mémoire, basée à Chateaurenard, la MDA13 Nord intervient sur l'ensemble du territoire de la commune de Chateaurenard auprès des adolescents et de leurs familles. Le « relais ados-parents » d'Orgon, relais de Chateaurenard, a pour objectif de faciliter l'accès à la prévention et aux soins.

Ses missions visent le bien-être des adolescents par une approche globale de la santé, via un accompagnement des jeunes et de leurs familles de façon individuelle ou collective.

La structure développe également des actions en éducation pour la santé et en prévention à partir des besoins identifiés par ses partenaires territoriaux, les professionnels de terrain, et à partir des problématiques repérées dans le cadre de ses fonctions d'accueil. L'action de la MDA13 Nord a ainsi vocation à prévenir le mal-être, les conduites à risques et à permettre à l'adolescent de se consacrer à ses projets personnels, d'insertion et de vie.

Concernant le projet 2021-2023, compte tenu de l'augmentation des situations préoccupantes des adolescents et jeunes adultes en situation de souffrance psychique liée au contexte sanitaire, ainsi que de l'arrivée du lycée Jean d'Ormesson sur la commune de Châteaurenard, la MDA13 Nord souhaite réajuster son fonctionnement pour continuer d'apporter des réponses qualitatives et adaptées.

Un renforcement des temps d'accueil (25h par semaine en 2021), d'accompagnement et de prévention apparaît opportun compte tenu des problématiques repérées et des moyens disponibles sur le territoire pour accompagner la jeunesse, notamment la plus fragilisée.

Afin de pouvoir ajuster les moyens humains à cette situation, la MDA13 Nord formule une demande de subvention majorée de 25 %, semblable à la demande de l'année précédente, à hauteur de 50 000 €.

Le bilan 2021 indique que 857 jeunes ont été vus en action de prévention (441 en 2020). 32 adultes (parents proches) et 169 jeunes ont été accueillis sur cette dernière année entre l'antenne de Châteaurenard et le relais Ados-Parents d'Orgon. La file active pour le site de Châteaurenard est de 152 jeunes et 37 adultes et de 29 jeunes et 3 adultes pour celui d'Orgon.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

APRÈS AVIS DE la commission politique de la ville et action sociale du 1er juin 2022,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 40 000 € à l'association Maison des Adolescents 13 Nord pour son fonctionnement 2022,

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention et tout document s'y rapportant

Membres en exercice :	42
Votants :	38
Votes pour :	38
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 23 juin 2022,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

